

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2010

Le quinze avril deux mille dix, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 8 avril 2010, affichage effectué le 8 avril 2010).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, M. Jean-Louis REVERT, Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR (arrivé à 21h10), Mmes Nicole ADATO-PEQUIGNOT, Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, MM. Jean-Pierre GARNIER, Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Mlle Cécile CHAUFFRAY, Mmes Frédy BAILLY, Bertille HURARD (arrivée à 20h45), M. Florian BOHÊME, Mme Nicole ABARRATEGUI, MM. Bruno COMBY, Claude BOIVIN, Carlos LOPES

Etaient représentés par procuration :

Mme Montserrat LEBLANC	par M. le Maire
M. Michel MOSSANT	par Mme Isabelle FLOUR
Mme Paule DANG	par M. Bernard DUCLOS
M. Gilles GRAPINET	par Mlle Célia CHAUFFRAY
M. Laurent CADIOT	par M. Alain MOYON
M. Janick GIROUX	par M. Florian BOHÊME
Mme Christelle DO THANH	par M. Bruno COMBY

Secrétaire de séance :

Mlle Célia CHAUFFRAY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la venue la veille à Houilles du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales. Le Ministre a visité la gare de Houilles/Carrières-sur-Seine avant de faire une conférence de presse à la mairie de Houilles.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus que la ville de Houilles a obtenu le prix de l'Eco-conception pour le journal « L'Ovillois » (catégorie villes de plus de 20000 habitants) dans le cadre du salon de l'Association des Maires de l'Île-de-France.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2010

Après interventions de Monsieur le Maire, Monsieur Bohême et Monsieur Boivin, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2010 est adopté par **28 voix pour** (ID C [26], PAO [2]) et **5 voix contre** (HVRE [3], Messieurs BOIVIN [1] et LOPES [1]).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Comby et Boivin, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20h45 : arrivée de Madame Bertille HURARD

III.1 - DOMAINE – 3 rue Ferdinand Buisson - Echange foncier entre la Commune et la Copropriété sise 3 rue Ferdinand Buisson (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin et Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à titre gratuit, à l'échange de la parcelle AI 591 d'une superficie de 6 m², appartenant à la Ville contre la parcelle cadastrée AI 589 d'une superficie de 10 m², appartenant à la Copropriété sise 3 rue Ferdinand Buisson.

III.2 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention d'échange pour la mise à disposition gratuite des données du Conseil général des Yvelines concernant la photographie aérienne de 2008 de la ville de Houilles (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Comby et Revert, le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données avec le Conseil général des Yvelines afin de disposer de la photographie aérienne de Houilles version 2008.

21h10 : arrivée de Monsieur Thierry Micor

III.3 - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion des communes de Andrésey et Ecquevilly à la section Fourrière du Syndicat Intercommunal à vocation multiple de St Germain-en-Laye (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Bohême et Duclos, le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Andrésey et Ecquevilly à la section Fourrière du Syndicat Intercommunal à vocation multiple de St Germain-en-Laye.

III.4 - RESSOURCES HUMAINES – Indemnité de Conseil aux agents du Centre des Impôts de Houilles – Année 2008 – Retrait de la délibération N° 09/240 du 24 septembre 2009 (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Boivin et Bohême, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au retrait de la délibération n° 09/240 du 24 septembre 2009 portant attribution d'une indemnité de conseil aux agents du Centre des Impôts de Houilles.

III.5 - RESSOURCES HUMAINES – Régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale - Cadre d'emplois des Conseillers territoriaux socio-éducatifs (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale par la mise en place de deux primes dans le cadre d'emplois de conseillers socio-éducatifs, à savoir une indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRS) et une indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP). L'attribution individuelle sera fixée par arrêté du Maire.

III.6 - RESSOURCES HUMAINES – Régime indemnitaire de la filière technique - Modificatif (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier la prime de service et de rendement (PSR) attribuée aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux suivant le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 qui, aujourd'hui, fixent pour chaque grade les montants de base à allouer.

III.7 - BATIMENT - Aménagement de la Maison "Robert Chesnoy" 36 rue Proudhon en local associatif – lot n°4 – Electricité courants faibles et courants forts - Avenant de transfert à la Société BALAS MAHEY (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert de la Société GANDIOL vers la Société BALAS MAHEY en ce qui concerne l'attribution du lot n° 4 "Electricité courants faibles et courants forts" du marché de travaux d'aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif.

III.8 - BATIMENT - Réalisation d'une crèche de 20 berceaux, 27 rue Molière à Houilles – Avenant n° 3 au marché passé avec la Société CREATIV BURO MOBILIER – Lot n° 12 : Menuiseries intérieures - Agencement (Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 avec la Société CREATIV BURO MOBILIER, en ce qui concerne le lot n° 12 "Menuiseries intérieures – Agencement" pour le marché de réalisation d'une crèche rue Molière, en raison de la suppression de l'indice BT 18 remplacé par l'indice BT 18a sur lequel sont indexés les prix du marché.

III.9 - VOIRIE - Entretien et maintenance des installations d'éclairage public, stades et signalisation tricolore – Signature Avenant n°1 avec la Société VIOLA (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême et Comby, le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public, stades et signalisation tricolore avec la Société VIOLA – 157 route de Corneilles – 78500 Sartrouville pour un montant, en moins value de 31 965 € H.T. En effet, la Ville, à 90 %, a remplacé les sources lumineuses à incandescence par des sources lumineuses à LEDS. Cette technologie permet d'abaisser la consommation électrique et d'allonger la durée de vie de ces sources lumineuses. De ce fait, un avenant doit être pris réduisant le nombre des visites d'entretien.

III.10 - URBANISME - POLITIQUE DU LOGEMENT – LOGEMENT SOCIAL - Retrait de la délibération N° 10/78 du 11 mars 2010 relative à une demande de Garantie Communale pour une opération de logements sociaux, 12 bis rue Daumesnil (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à retirer la délibération n° 10/78 du 11 mars 2010 relative à une demande de Garantie Communale par l'OPIEVOY pour une opération de logements sociaux au 12 bis rue Daumesnil en raison de la suppression du prêt PEP-C par la Caisse des Dépôts et Consignations.

III.11 - URBANISME - POLITIQUE DU LOGEMENT – LOGEMENT SOCIAL - Garantie communale d'emprunts, relative à la réalisation par l'OPIEVOY d'une opération de 12 logements sociaux, 12 bis rue Daumesnil (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à répondre aux sollicitations du Bailleur, l'OPIEVOY, afin de garantir les quatre emprunts contractés par ce dernier pour un montant total de 1 118 569 euros, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réalisation d'une opération de douze logements sociaux au 12 bis rue Daumesnil à Houilles. A ce titre, la commune sera réservataire de trois logements allant du T2 au T5.

III.12 - URBANISME - POLITIQUE DU LOGEMENT – LOGEMENT SOCIAL - Garantie communale d'emprunts, relative à la réalisation par l'OPIEVOY d'une opération de 25 logements sociaux, 120-122 boulevard Henri Barbusse (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à répondre aux sollicitations du Bailleur, l'OPIEVOY, afin de garantir les quatre emprunts contractés par ce dernier pour un montant total de 2 461 268 euros , auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réalisation d'une opération de vingt-cinq logements sociaux au 120-122 boulevard Henri Barbusse à Houilles. A ce titre, la commune sera réservataire de cinq logements allant du T3 au T4.

Après intervention de Monsieur le Maire, Monsieur Bohême, Monsieur Boivin, Monsieur Lopes et Monsieur Comby sur le Grand Paris et les transports collectifs en Île-de-France, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus du Conseil municipal d'organiser un groupe de travail et d'élaborer un projet de vœu pour les décideurs (STIF, Région et Gouvernement). Cette proposition est acceptée par tous les élus.

I/ Question orale de Monsieur Boivin - Ensemble Résolument à Gauche – ERG

I. Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir m'indiquer le nombre :

- De constructions neuves réalisées chaque année sur la ville depuis 2005.
 - De construction en cours,
 - De construction à engager dont les permis de construire ont été délivrés.
- en indiquant dans chaque catégorie le nombre de construction individuelles et de constructions collectives.

Avec mes salutations.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher collègue,

Pour les années 2005 et 2006, je peux vous indiquer le nombre de logements autorisés lors des permis de construire. Il y a eu respectivement 92 logements en 2005 et 58 logements en 2006.

Je vous informe que depuis 2007, 247 constructions neuves ont été créées avec une répartition comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE LOGEMENTS CREES	COLLECTIF	INDIVIDUEL
2007	46	22	24
2008	137	122	15
2009	36	17	19
2010	28	27	1

Enfin, nous avons à ce jour 133 constructions à engager dont les permis ont été délivrés et qui sont en attente de déclaration d'ouverture de chantier.

J'espère avoir répondu à votre question.

II/ Question orale de Monsieur Carlos Lopes - Les Verts Houilles-Ecologie – LVHE

Monsieur le Maire,

Du 20 au 30 mars 2010, a eu lieu la 5^{ème} édition de la semaine sans pesticides.

Rappel: cette initiative a pour objectif de sensibiliser le public, les utilisateurs et les décideurs aux risques sanitaires et environnementaux représentés par les pesticides, et de montrer que des alternatives viables sont possibles.

C'est pendant la "Semaine sans Pesticides" que la Mairie de Houilles choisit d'arroser nos trottoirs... d'herbicides !

Nous avons constaté en effet que le vendredi 26 mars quatre équipes de la société S.M.D.A, située à Voisins le Bretonneux, épandaient sur nos chaussées des désherbants. Si les techniciens étaient protégés de tenues adéquates, il n'en était pas de même pour les citoyens passant à proximité. De plus l'épandage de ce défoliant ayant été réalisé par une journée où il y avait du vent.

Afin de protéger les populations, et d'éviter que les résidus de ces produits dangereux ne soient emportés par la pluie vers les avalants et ne rejoignent par là même les stations d'épuration qui ne traitent en rien ces composés, de très nombreuses municipalités ont choisit d'abandonner les produits reconnus toxiques pour passer à des solutions alternatives efficaces et sans danger. Malgré cela la Mairie de Houilles persiste dans son "développement non durable".

Notre question est : quand allez vous prendre des mesures énergiques et durables concernant ce problème ou faudra t-il attendre la contrainte quand de nombreux préfets ont déjà interdit le glyphosate ?

Cordialement.

Réponse de Monsieur le Maire

Je m'inscris en faux sur la notion de développement non durable mais je pense que c'est de la provocation.

Effectivement, je reconnais qu'il y a eu une erreur de la part de l'entreprise prestataire sur l'utilisation du produit en cause.

Le 26 mars 2010, la société a utilisé un produit herbicide au glyphosate, le *Valdor Flex*. Ce choix a été fait par le prestataire sans l'accord de la Ville. Il faut préciser que l'application de ce produit sur une surface imperméable comme un trottoir est interdite.

Vous pouvez constater qu'avant même d'avoir reçu cette question orale, nous avons réagi dès que nous en avons eu connaissance. C'est la raison pour laquelle, cela s'est concrétisé le 2 avril 2010 par un écrit à cette société, lui demandant de cesser immédiatement toute utilisation de ce produit faute de quoi nous serions amenés à résilier le marché.

Enfin, j'ai demandé aux équipes du Service Environnement de renforcer les contrôles sur le travail de notre prestataire.

Nous attendons la réponse de cette société et restons très vigilants sur ce dossier. Nous sommes prêts à arrêter le contrat avec cette société.

Voilà qui devrait vous rassurer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 27 mai 2010 à 20h30

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 19 mai 2010 à 20h30 à la Mairie de Montesson

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines




Alexandre JOLY